 **REGLEMENT SANITAIRE DES REPETITIONS DU CHŒUR D’ADULTES**

La chorale A Travers Chants reprend ses répétitions pour la saison scolaire 2020-2021 à partir du 7 septembre 2020

* **Lieu** : salles du premier étage du centre Jean XXIII mises à disposition par la CCUR
* **Horaires**: de 20 heures 15 à 22 heures 30 tous les lundis sauf exceptions.
* **Nombre de présents aux répétitions**: il correspondra pour chaque séance aux normes de sécurité en vigueur concernant, en particulier, l’espacement individuel qui recommande un espace de 2 mètres en tous sens entre chaque chanteur. Si le nombre de chanteurs pour une séance est supérieur aux capacités en surface de la salle, le groupe sera scindé en deux, chaque groupe participant à une séance qui lui sera propre.
* **Règles sanitaires :** 
  + Ventilation des locaux (aération par fenêtres opposées entraînant un flux d’air) avant et en fin de chaque séance et le plus possible en cours de répétition.
  + Lavage individuel des mains ou imprégnation de gel hydro alcoolique en début et en fin de chaque séance, et, en cas de besoin, après passage aux toilettes.
  + Désinfection au Sanitol ® (ou produit désinfectant similaire) du clavier du piano, du pupitre du chef ainsi que des sièges et des toilettes avant et après chaque utilisation par une même personne.
  + Distanciation des sièges : chaque siège occupé nécessite une surface correspondant à 1 mètre radial (soit 3,15 m² pour un espace de 2 mètres entre chaque choriste). Les rangs sont installés en quinconce.
  + Le chef se place sur l’estrade où est placé le piano, à 3 mètres au minimum du choriste le plus proche.
  + Pas de contacts physiques directs. Aucun échange de partition, stylo, crayon ou gomme.
  + Port du masque jusqu’à ce que chaque choriste ait rejoint sa place. Le port du masque pour chanter est laissé à l’appréciation de chaque choriste. Il est obligatoire lors de tout déplacement.
  + Le port de la visière est prohibé car inefficace dans le cas du chant en groupe.
  + Chacun doit disposer de gel hydro-alcoolique personnel
  + Un flacon de gel hydro-alcoolique est également mis à disposition dans la pièce
  + Les choristes âgés de plus de 65 ans, porteurs de maladies, en particuliers respiratoires ou présentant des facteurs de risque à la Covid 19 sont invités à évaluer le rapport intérêt/risque que représente pour eux le fait de chanter en groupe.
  + Le CA se réserve le droit de refuser ponctuellement la présence de toute personne présentant des signes suspects de maladie contagieuse.
  + En tant qu’employeur, l’association est responsable vis-à-vis de sa cheffe salariée de ses conditions de travail en sécurité. De ce fait, le respect des présentes règles de prévention par chacun des participants est une obligation légale et morale.

*Ce règlement a été établi en fonction des règlements et recommandations en vigueur au 01/09/2020 et s’applique pour la durée de la saison de chant jusqu’en juin 2021. Il est susceptible de modifications en fonction de l’évolution des textes législatifs et des conseils scientifiques autorisés. Il est destiné à être communiqué à chaque adhérent.*